



Communiqué de presse

Retraites complémentaires :

Le MEDEF s'obstine à refuser toute hausse des cotisations

Lors de la réunion de négociation du 17 février, le MEDEF a persisté et signé dans son refus d'envisager une hausse des cotisations sociales pour sauvegarder nos régimes de retraites complémentaires.

Alors qu'une hausse d'un point du taux de cotisations à l'AGIRC et à l'ARRCO permettrait un retour à l'équilibre des régimes et ce dès 2010, la délégation patronale arc-boutée sur une position idéologique continue de lui préférer un report systématique de l'âge de départ à la retraite de 60 ans à 61, 62, 63 voire 65 ans.

Une telle mesure conduirait à une dégradation du niveau des pensions, à un report sans limite de l'âge de la retraite pour les jeunes générations et dans le même temps pénaliserait les salariés aux carrières longues. Dans la même veine et sans complexe la délégation patronale a également souhaité la baisse des avantages familiaux, ainsi que la suppression de la GMP (régime qui assure aux cadres dont le salaire est inférieur ou légèrement supérieur au plafond de la sécurité sociale, l'attribution annuelle de 120 points de retraite).

De telles propositions sont irraisonnables pour ne pas dire provocatrices dans un contexte de grave crise sociale. Elles fragilisent à terme les retraites complémentaires des salariés en général et des cadres en particulier, alors même que ces salariés n'ont cessé de concéder depuis 1993 une baisse du rendement de leurs régimes.

Poursuivre dans cette voie est irresponsable. Lors de la prochaine séance de négociation fixée au 12 mars, le MEDEF proposera un texte général. Gageons que celui-ci tienna la route et que le patronat décide enfin d'entendre raison.

Paris, le 17 février 2009

Contact : Eric PERES
Secrétaire Général : 06.66.52.06.06